

## Conducteurs sous influence de gaz hilarant : Vias veut instaurer des contrôles

Une nouvelle étude montre qu'il peut être détecté par un test de l'haleine

*Depuis quelques années, il arrive régulièrement que l'on retrouve des capsules de protoxyde d'azote dans l'habitacle de voitures impliquées dans accident. Jusqu'à présent, on ne savait pas grand-chose à propos de ses effets sur les capacités de conduite. Une nouvelle étude menée aux Pays-Bas a révélé que l'usage de gaz hilarant a des effets manifestes sur les capacités de conduite jusqu'à 45 minutes au moins après l'inhalation du produit. La bonne nouvelle est qu'il est aujourd'hui possible de détecter cette substance chez les conducteurs à l'aide d'un test de l'haleine. L'institut Vias demande que l'on examine comment de tels tests pourraient être utilisés dans notre pays.*

### Effets sur la conduite perceptibles pendant 45 minutes

Le protoxyde d'azote est devenu une drogue récréative de plus en plus prisée ces dernières années. On le retrouve également de plus en plus souvent à bord de voitures impliquées dans des accidents de la route. À ce jour, il existe peu de chiffres fiables sur le nombre d'accidents causés par la prise de cette substance. Aux Pays-Bas, la police néerlandaise a officiellement recensé, entre 2019 et 2022, 700 accidents graves ou mortels probablement causés par la consommation de gaz hilarant.

Le protoxyde d'azote provoque une intoxication (de courte durée) chez son utilisateur, mais jusqu'à présent, on ne savait pas grand-chose sur la durée de ces effets négatifs sur l'aptitude à la conduite. Une nouvelle étude néerlandaise menée par l'université de Maastricht, le centre médical de l'université de Leyde et le TNO (organisme de recherche aux Pays-Bas) montrent que les effets sur la conduite sont perceptibles jusqu'à 45 minutes au moins après l'inhalation.

Pour mener à bien cette étude, les chercheurs ont administré du gaz hilarant à 24 personnes dans des conditions expérimentales. Les sujets devaient ensuite effectuer une tâche informatique similaire à la conduite d'une voiture.

Selon l'étude, le consommateur connaît une minute d'euphorie intense après l'inhalation. L'utilisateur est totalement incapable de prendre part au trafic en toute sécurité à ce moment-là. En outre, des effets préjudiciables plus faibles sur les performances de conduite ont été observés pendant au moins 45 minutes après inhalation.

### Dépistable dans le sang et par le biais d'un test de l'haleine

Les chercheurs ont également prélevé des échantillons d'haleine, de sang et de salive afin de vérifier si le protoxyde d'azote pouvait être détecté. Il apparaît que le gaz hilarant était décelable dans l'air expiré et dans le sang pendant au moins 60 minutes après son usage récréatif. Chez aucun des sujets, le protoxyde d'azote n'a été retrouvé dans les échantillons d'air expiré ou de sang s'ils n'en avaient pas consommé. Le protoxyde d'azote pouvait également être détecté dans la salive, mais cela a également été le cas chez les participants qui n'avaient pas reçu de protoxyde d'azote. Un test salivaire pour le détecter n'est donc pas fiable pour l'instant.

## **Vias favorable à l'utilisation de tests de l'haleine dans notre pays**

Le test de l'haleine est un moyen simple et efficace de détecter la présence de gaz hilarant dans l'organisme. Pour l'instant, les tests n'ont été réalisés que dans un environnement expérimental, mais à relativement court terme, un test de l'haleine pour le protoxyde d'azote devrait apparaître sur le marché.

L'institut Vias souhaite que l'on examine comment on peut organiser les contrôles de la manière la plus efficace possible et quel rôle les tests d'haleine peuvent jouer à cet effet. Ainsi, il devrait être possible de tester le conducteur après un accident par exemple. Avant que la police ne puisse effectivement effectuer ce genre de tests, la législation doit être adaptée.

## **Interdiction en vue dans notre pays**

L'institut Vias souhaite depuis longtemps interdire la possession et le transport de protoxyde d'azote. Fin décembre 2023, le gouvernement fédéral a annoncé que le protoxyde d'azote serait repris dans la législation relative aux drogues. Si la vente de protoxyde d'azote à des fins culinaires ou médicales restera légale, l'utilisation, la détention et la vente abusives seront punies.

## **Conclusion**

Le fait qu'il soit possible de vérifier à relativement brève échéance si les conducteurs ont récemment utilisé du protoxyde d'azote est une bonne chose. Les effets sur les prestations de conduite sont en effet démontrables, non seulement peu après l'inhalation de cette substance, mais au moins jusqu'à 45 minutes après son usage.

L'institut Vias entend examiner de quelle manière les tests de l'haleine peuvent contribuer à avoir un aperçu plus clair de l'utilisation de gaz hilarant dans la circulation. Ces tests pourraient par ailleurs être utilisés pour détecter la présence de gaz hilarant dans l'organisme d'un conducteur après un accident.

### Personne de contact:

Benoit GODART, porte-parole Institut Vias: 0476/24.67.20



Institut Vias  
Chaussée de Haecht 1405 - 1130 Bruxelles - T +32 (0)2 244 15 11 - F +32 (0)2 216 43 42  
info@vias.be - www.vias.be - BE 0432.570.411